



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière mise à jour : 10 avril 2025

Article 1 - Code de conduite

Bien que voyager offre des expériences merveilleuses, il est important que nous travaillions ensemble pour protéger les environnements que nous visitons et respecter toutes les personnes rencontrées. Ainsi, pour promouvoir un tourisme responsable, les clients de Bio D Island s'engagent à :

• Respecter la nature

- Ne pas fumer dans les parcs et réserves
- Ne pas déranger la faune
- Rester sur les sentiers balisés pour éviter d'endommager les écosystèmes fragiles
- Limiter la consommation d'eau dans les hôtels
- Éteindre les lumières, climatiseurs et appareils électroniques lorsqu'ils ne sont pas utilisés
- Gérer ses déchets de manière responsable
- Éviter les attractions ou activités exploitant les animaux (combats de coqs, chasse illégale...)
- Partager les bonnes pratiques écologiques avec les autres voyageurs

• Respecter la culture locale

Conformément à l'Article 4 du Code Mondial d'Éthique du Tourisme : « Les politiques et activités touristiques doivent être menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles contribuent à protéger et à transmettre aux



générations futures... ». Nous devons donc respecter les traditions, les « Fady » (tabous), les lieux sacrés, etc.

- **Respecter son entourage**

Traiter tous les voyageurs, le personnel et les habitants avec respect, sans distinction de race, ethnicité, identité de genre, orientation sexuelle, âge, handicap, origine socio-économique, religion ou diversité cognitive.

- **Suivre les instructions**

Les chauffeurs et guides vous donneront des consignes pour votre sécurité et le respect des règles locales, afin que vous profitiez au mieux de votre visite.

Article 2 - Assurance voyage

Notre forfait n'inclut pas d'assurance voyage. Nous vous recommandons vivement d'en souscrire une.

Article 3 - Paiement

Lors de votre réservation, nous demandons :

- Un acompte de 30% du coût total du circuit
- Le paiement intégral des vols intérieurs si vous souhaitez qu'on fasse leur réservation (non remboursable en cas d'annulation)

Le solde est dû 30 jours avant le départ par virement bancaire (frais à votre charge).

Article 4 - Annulation par le client

Frais d'annulation :

- 90 jours : 5% du prix total
- 90-61 jours : 15%
- 60-31 jours : 30%
- 30-22 jours : 50%
- 21-15 jours : 75%



- <15 jours : 100%

Article 5 - Modification par le client

Toute modification entraînera des frais supplémentaires.

Article 6 - Modification/annulation par Bio D Island

Bio D Island se réserve le droit de modifier/annuler le circuit en cas de force majeure (troubles politiques, catastrophes naturelles, grèves...). Nous proposerons alors des alternatives appropriées.

En cas d'annulation totale indépendante de notre volonté, les participants obtiendront un remboursement intégral des sommes versées à Bio D Island (hors frais annexes : vols, visas, assurances).

Article 7 - Documents de voyage

Vous devez vérifier avant le départ que vous disposez de tous les documents requis.

Article 8 - Responsabilités de Bio D Island

En tant qu'organisateur, nous nous engageons à :

- Assurer le respect du programme
- Fournir toutes les informations nécessaires pour bien préparer le voyage
- Aider le voyageur en cas de problème

Bio D Island décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- Incidents dus au client ou à des tiers
- Conséquences d'une force majeure
- Annulations/retards de vols (réclamations à adresser à la compagnie aérienne)

Article 9 - Litiges

En cas de conflit, les parties tenteront d'abord une résolution amiable. À défaut d'accord sous 30 jours après notification écrite, le tribunal compétent d'Antananarivo sera saisi, sa juridiction étant irrévocablement acceptée.



Article 10 - Validité

Ces conditions prennent effet dès la signature du contrat par les parties.